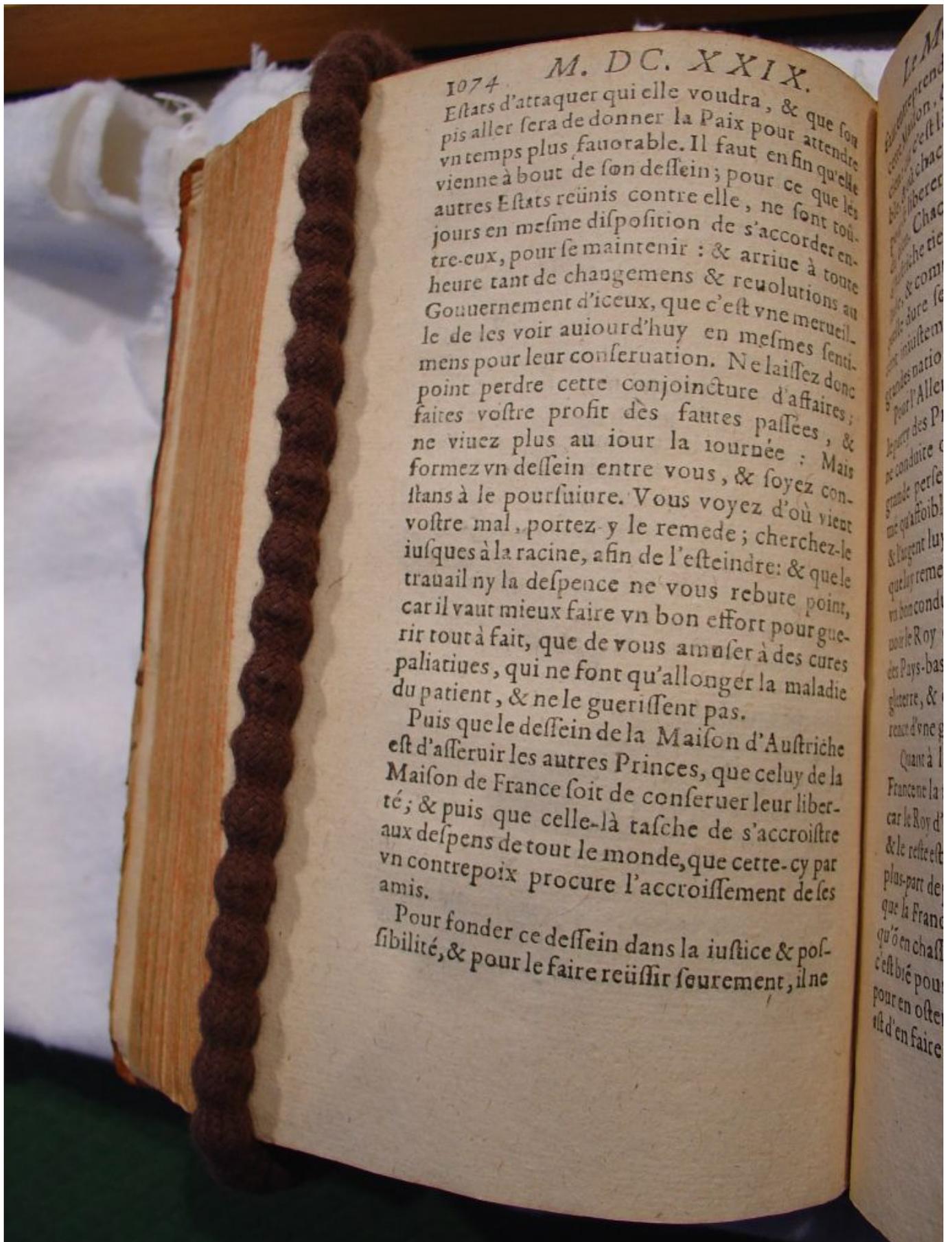
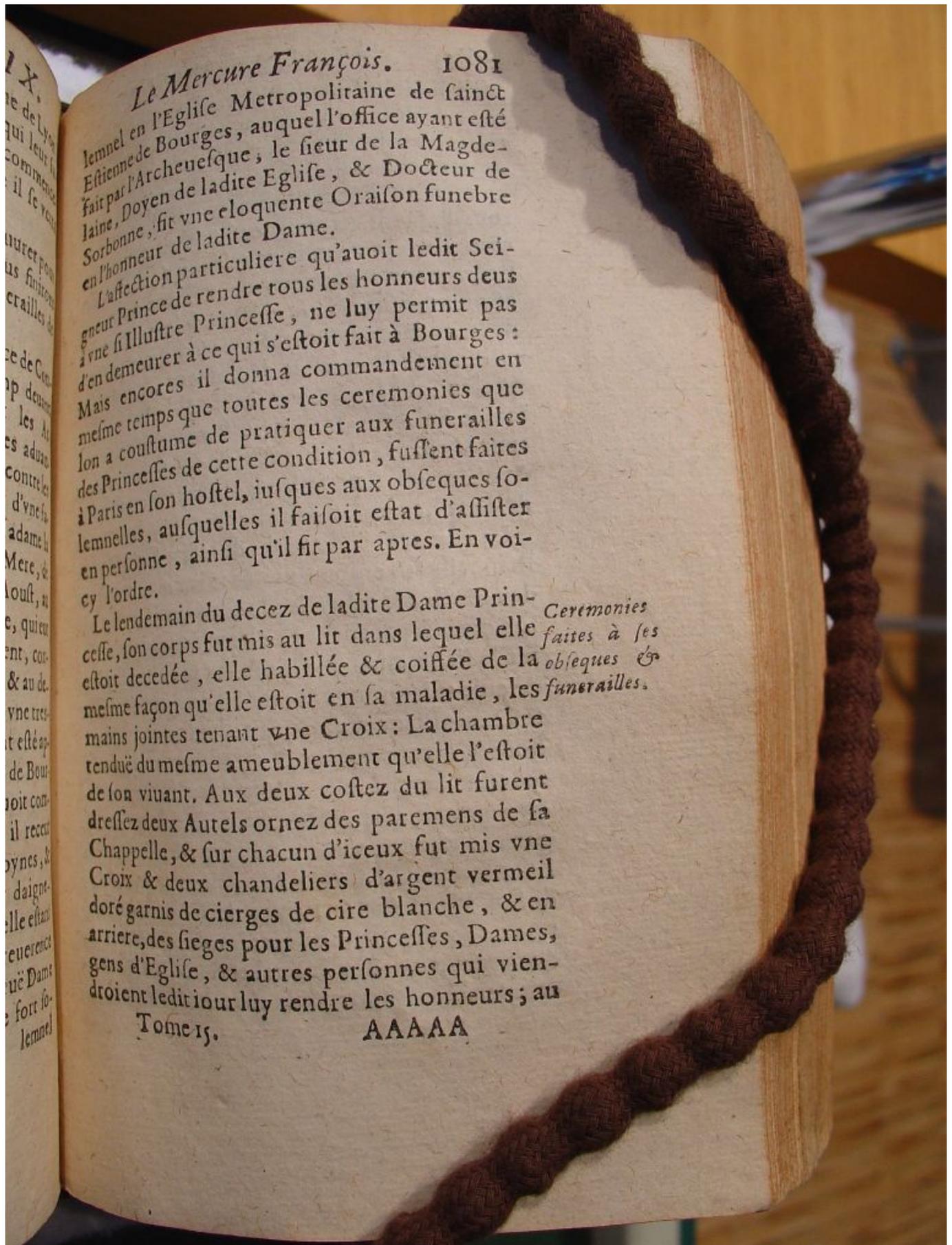


1629\_1108\_1074.jpg



1629\_1115\_1081.jpg



*Le Mercure François. 1081*  
lemnel en l'Eglise Metropolitaine de saint  
Estienne de Bourges, auquel l'office ayant esté  
fait par l'Archeuesque, le sieur de la Magde-  
laine, Doyen de ladite Eglise, & Docteur de  
Sorbonne, fit vne eloquente Oraison funebre  
en l'honneur de ladite Dame.

L'affection particuliere qu'auoit ledit Sei-  
gneur Prince de rendre tous les honneurs deus  
à vne si Illustre Princesse, ne luy permit pas  
d'en demeurer à ce qui s'estoit fait à Bourges :  
Mais encores il donna commandement en  
mesme temps que toutes les ceremonies que  
lon a coustume de pratiquer aux funerailles  
des Princeses de cette condition, fussent faites  
à Paris en son hostel, iusques aux obseques so-  
lemnelles, ausquelles il faisoit estat d'assister  
en personne, ainsi qu'il fit par apres. En voi-  
cy l'ordre.

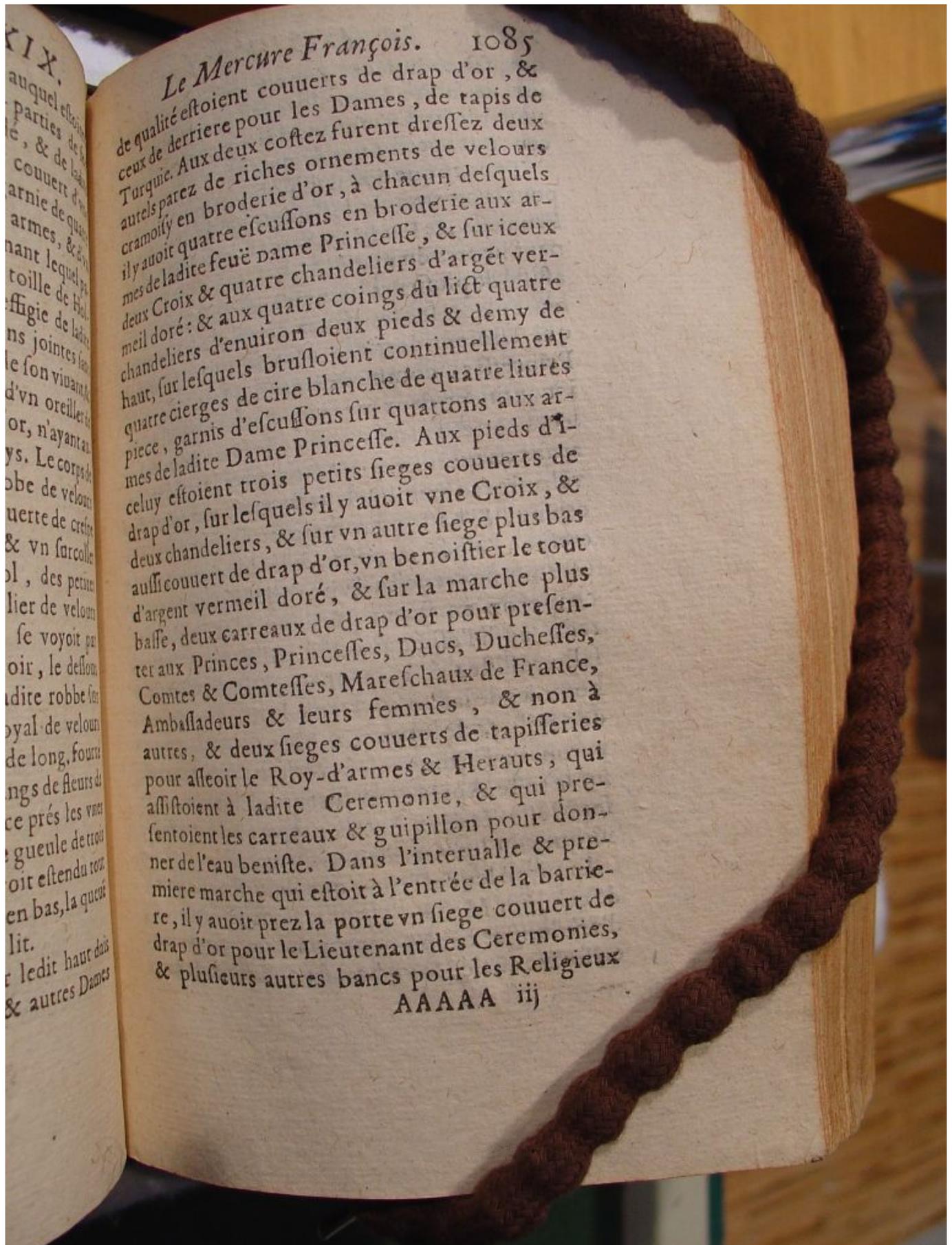
Le lendemain du decez de ladite Dame Prin-  
cesse, son corps fut mis au lit dans lequel elle  
estoit decedée, elle habillée & coiffée de la  
mesme façon qu'elle estoit en sa maladie, les  
mains jointes tenant vne Croix: La chambre  
tenduë du mesme ameublement qu'elle l'estoit  
de son viuant. Aux deux costez du lit furent  
dressez deux Autels ornez des paremens de sa  
Chappelle, & sur chacun d'iceux fut mis vne  
Croix & deux chandeliers d'argent vermeil  
doré garnis de cierges de cire blanche, & en  
arriere, des sieges pour les Princeses, Dames,  
gens d'Eglise, & autres personnes qui vien-  
droient ledit iour luy rendre les honneurs; au

*Ceremonies  
faites à ses  
obseques &  
funerailles.*

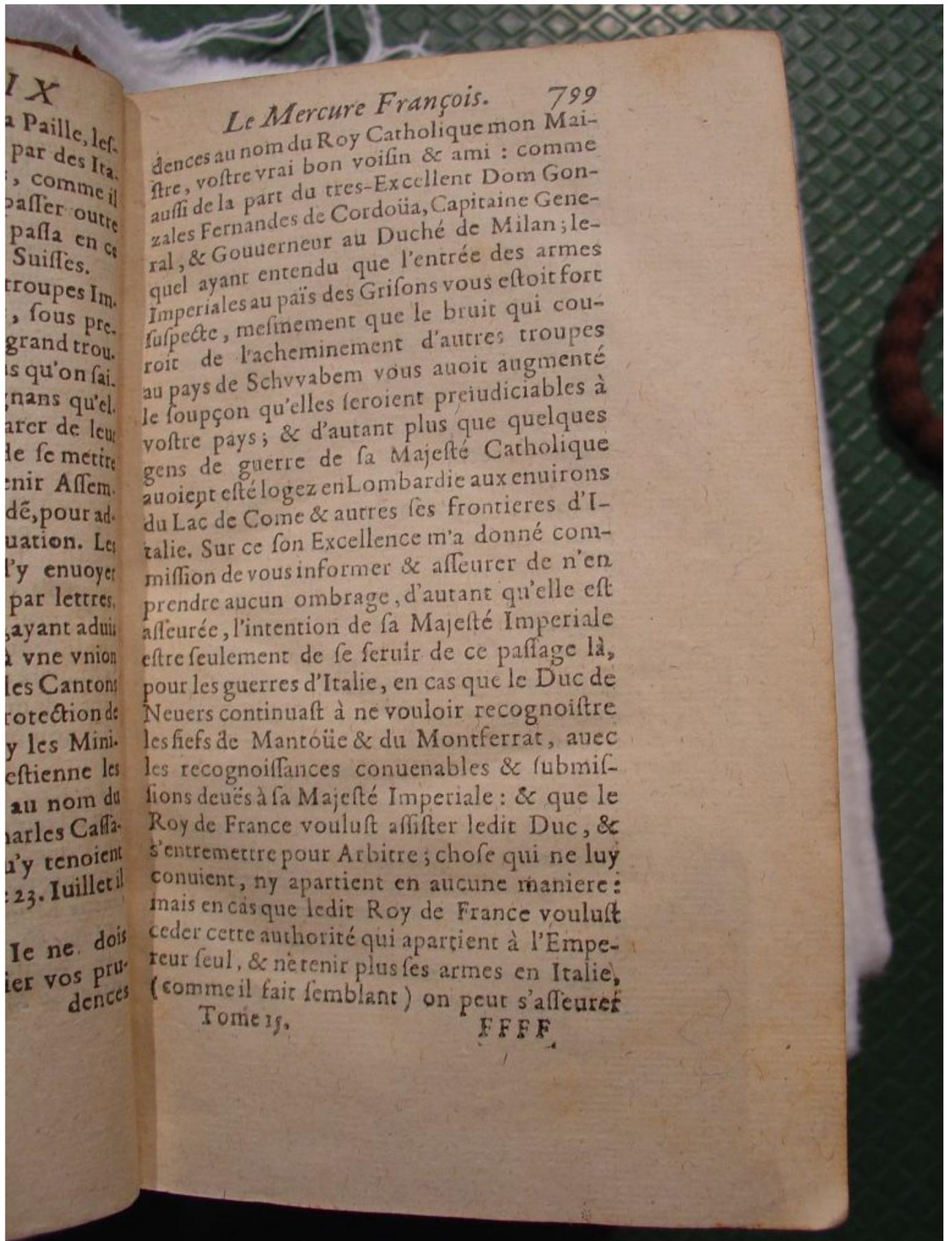
Tome 15.

AAAAA

1629\_1119\_1085.jpg



1629\_0799.jpg



*Le Mercure François.* 799

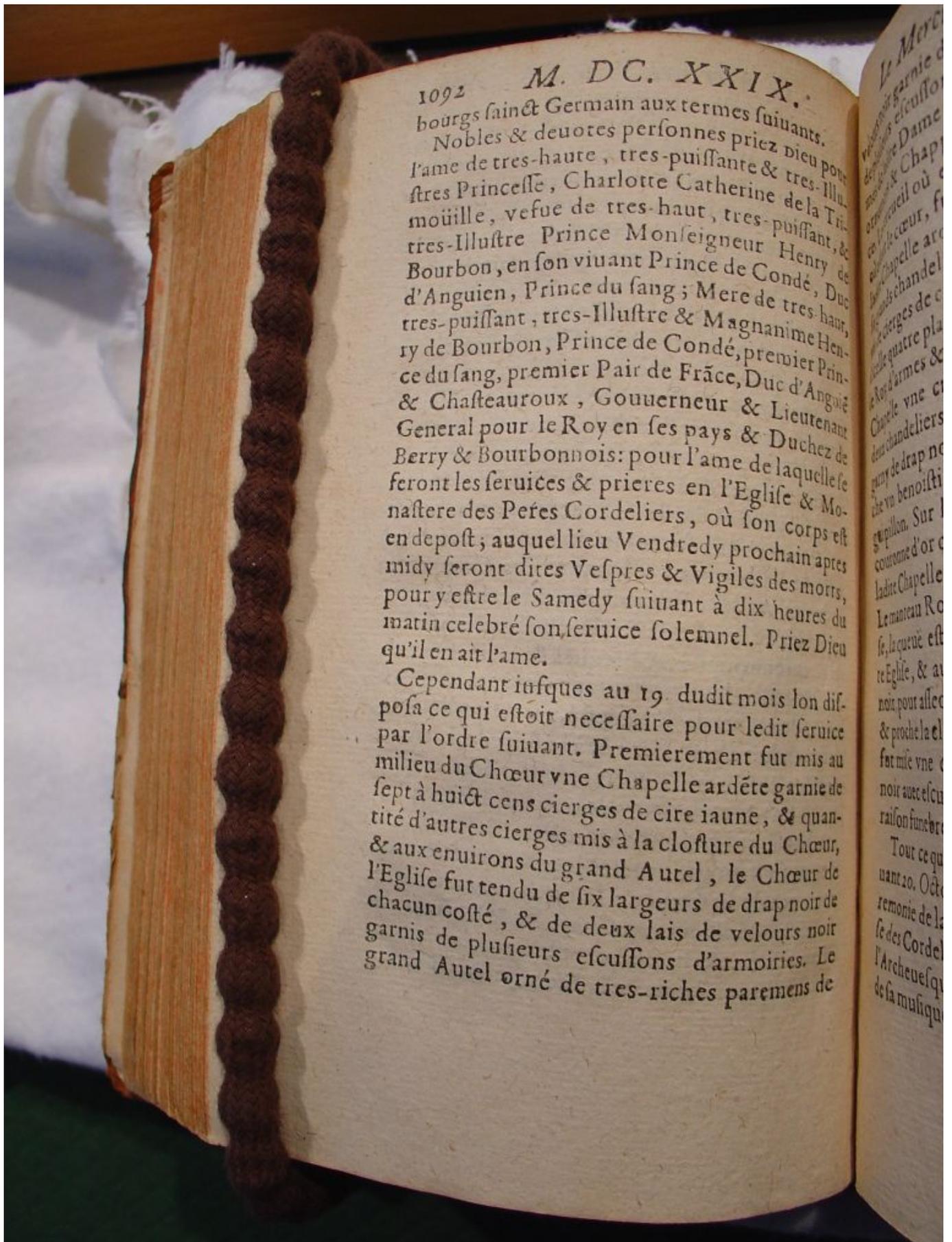
IX  
a Paille, les-  
par des Ita-  
, comme il  
passer outre  
passa en ce  
Suisses.  
troupes Im-  
, sous pre-  
grand trou-  
s qu'on fai-  
gnans qu'el-  
arer de leur  
de se mettre  
enir Assem-  
dê, pour ad-  
uation. Les  
l'y enuoyer  
par lettres,  
ayant aduis  
à vne vnion  
les Cantons  
rotection de  
y les Mini-  
estienne les  
au nom du  
arles Cassa-  
r'y tenoient  
23. Iuillet il

dences au nom du Roy Catholique mon Mai-  
stre, vostre vrai bon voisin & ami : comme  
aussi de la part du tres-Excellent Dom Gon-  
zales Fernandes de Cordoia, Capitaine Gene-  
ral, & Gouverneur au Duché de Milan; le-  
quel ayant entendu que l'entrée des armes  
Imperiales au pais des Grisons vous estoit fort  
suspecte, mesmement que le bruit qui cou-  
roit de l'acheminement d'autres troupes  
au pays de Schwabem vous auoit augmenté  
le soupçon qu'elles seroient preiudiciables à  
vostre pays; & d'autant plus que quelques  
gens de guerre de sa Majesté Catholique  
auoient esté logez en Lombardie aux environs  
du Lac de Come & autres ses frontieres d'I-  
talie. Sur ce son Excellence m'a donné com-  
mission de vous informer & asseurer de n'en  
prendre aucun ombrage, d'autant qu'elle est  
asseurée, l'intention de sa Majesté Imperiale  
estre seulement de se seruir de ce passage là,  
pour les guerres d'Italie, en cas que le Duc de  
Neuers continuast à ne vouloir recognoistre  
les fiefs de Mantouie & du Montferrat, avec  
les recognoissances conuenables & submis-  
sions deuës à sa Majesté Imperiale : & que le  
Roy de France voulust assister ledit Duc, &  
s'entremettre pour Arbitre; chose qui ne luy  
conuient, ny appartient en aucune maniere :  
mais en cas que ledit Roy de France voulust  
ceder cette autorité qui appartient à l'Empe-  
reur seul, & n'en tenir plus ses armes en Italie,  
(comme il fait semblant) on peut s'asseurer

Tome 15,

FFFF

1629\_1126\_1092.jpg



1629\_0942\_908.jpg



908 *Raisons pourquoy le Duché de Mechelbourg a esté mis au Ban de l'Empire.*

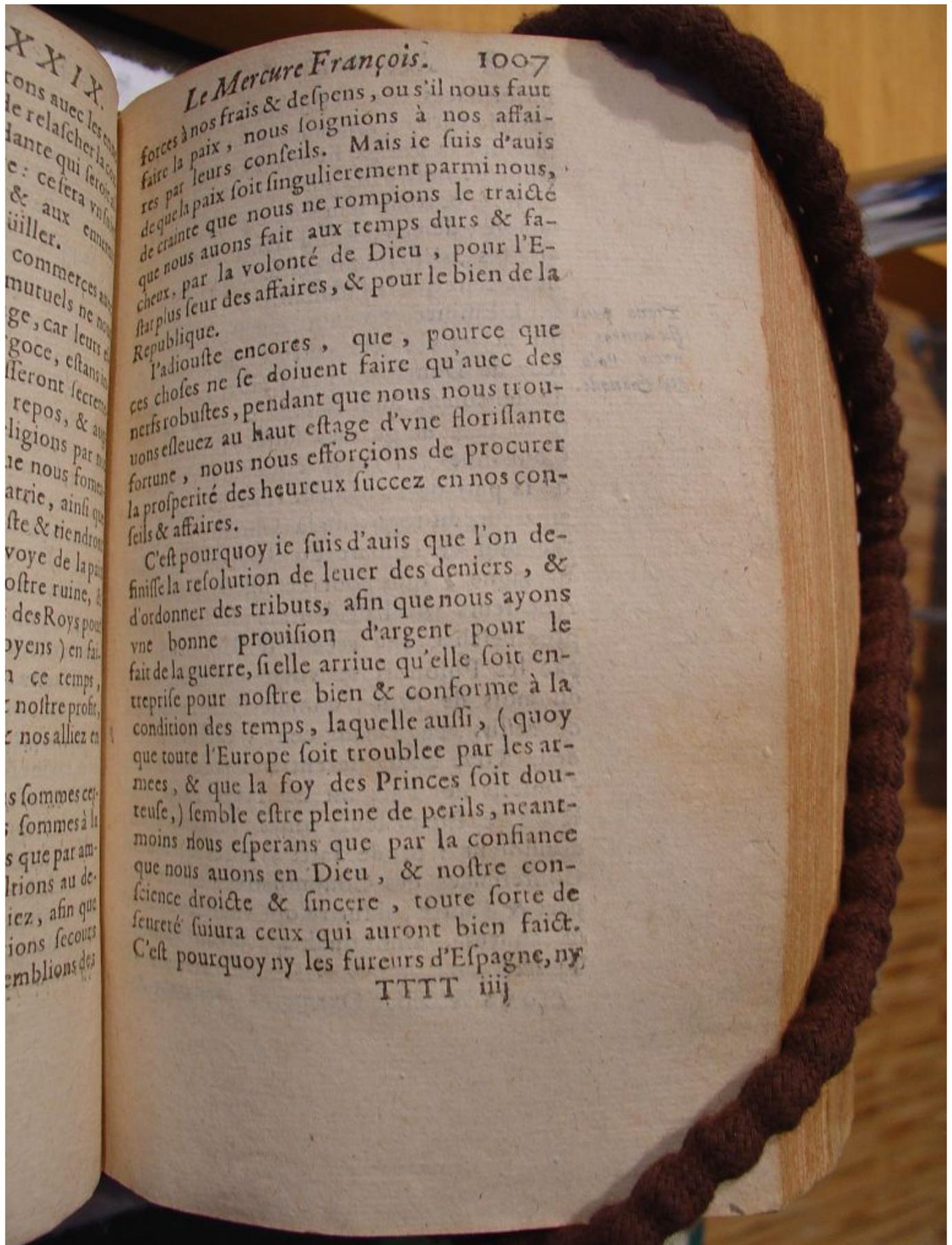
M. DC. XXIX.  
les raisons pourquoy par le traité de la paix faite entre sa Majesté Imperiale & le Roy de Danemarck, elle n'auoit voulu abolir le Ban, auquel auoit esté mis le Duché de Mechelbourg, & les causes qui l'auoient meüe de priuer les Ducs de leurs Estats, fit vne forme de Manifeste dont la teneur s'en suit.

La proscription des deux Ducs de Mechelbourg (faite par l'Empereur, & la confiscation de ce Duché au commencement par droit d'hipoteque, pour les frais & despences de la guerre, & du depuis par droit hereditaire donné par sa Majesté Imperiale au Duc de Fridland, & les Ducs freres pros crits & mis au Ban Imperial pour les offences par eux commises contre ladicte Majesté) n'a pas causé peu de trouble à l'Empire, qui se continuë encores sur ce sujet; le Roy de Suede ayant armé pour restablir lesdicts Ducs en la possession de leur Duché, inuité à cela par ceux qui leur sont parens & amis.

1. Or pour obuier à ce trouble, l'Empereur dit, qu'il est notoire à tous, combien preiudiciables ont esté les mouuemés & guerres dernieres, excitees durât quelques années en basse Saxe, contre la volenté de sa Majesté Imperiale; pour lesquelles elle s'est veüe contrainte à faire des frais excessifs, leuer & entretenir de puissantes armées, dont la despence surmontoit presque tout son possible.

Que de là est arriué, que non seulement on a

1629\_1041\_1007.jpg



XXIX.

cons avec les  
le relascher la  
lante qui sero  
e: cetera vn  
& aux enu  
uiller.

commerces  
mutuels ne  
ge, car leurs  
goce, estans  
fleront secre  
repos, & au  
ligions par  
ne nous forme  
arie, ainsi que  
ste & tiendron  
voye de la pa  
ostre ruine, &  
des Roys pour  
oyens) en fai  
a ce temps,  
notre profit,  
nos alliez en

s sommes ces  
s sommes à la  
s que par am  
ltions au de  
iez, afin que  
ions secours  
emblions des

*Le Mercure François.* 1007

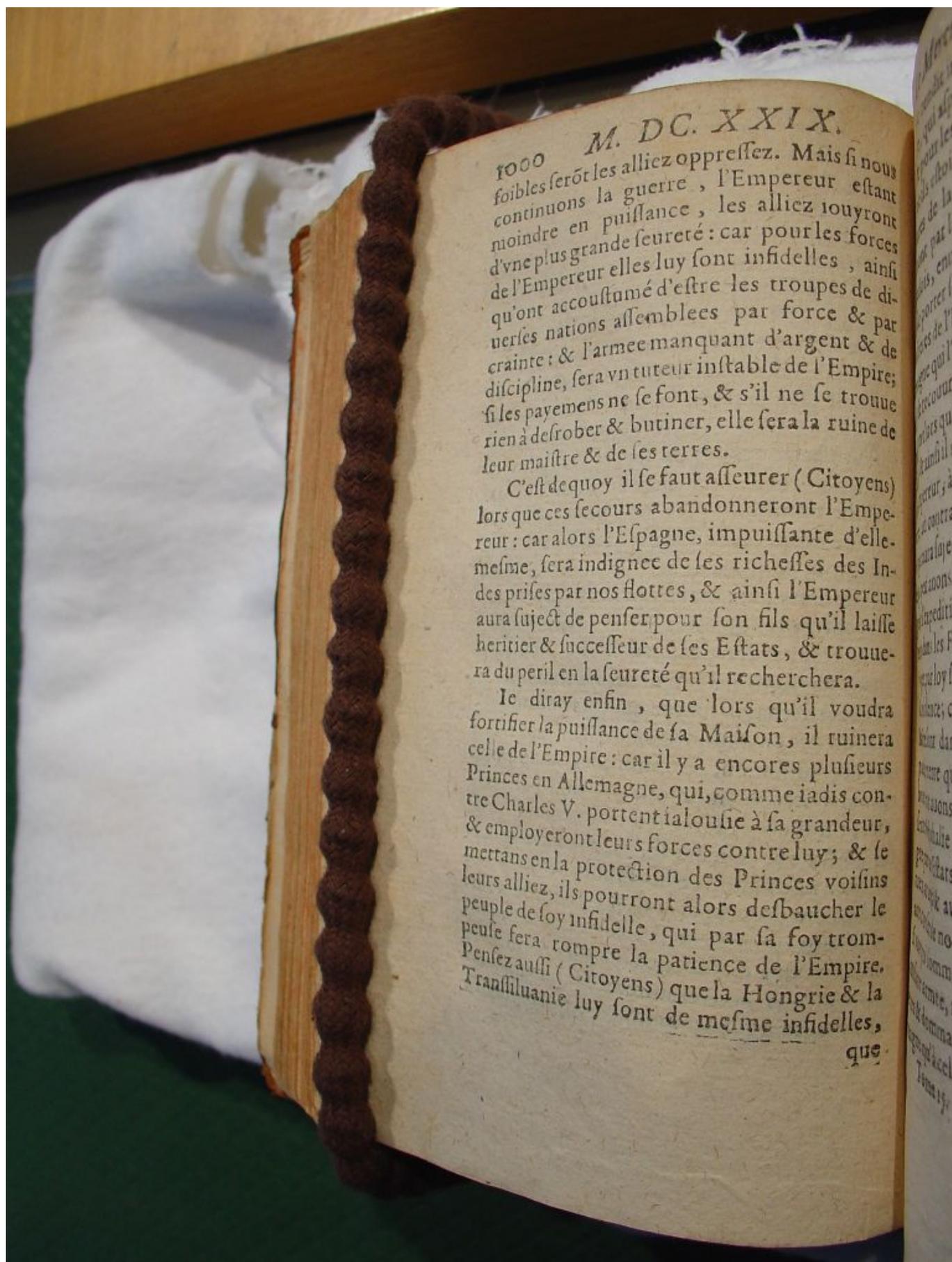
forcees à nos frais & despens, ou s'il nous faut  
faire la paix, nous soignons à nos affai-  
res par leurs conseils. Mais ie suis d'auis  
de que la paix soit singulierement parmi nous,  
de crainte que nous ne rompions le traicté  
que nous auons fait aux temps durs & fa-  
cheux, par la volonté de Dieu, pour l'E-  
stat plus seur des affaires, & pour le bien de la  
Republique.

L'adiouste encores, que, pource que  
ces choses ne se doiuent faire qu'avec des  
nerfs robustes, pendant que nous nous trou-  
uons esleuez au haut estage d'vne florissante  
fortune, nous nous efforçons de procurer  
la prosperité des heureux succez en nos con-  
seils & affaires.

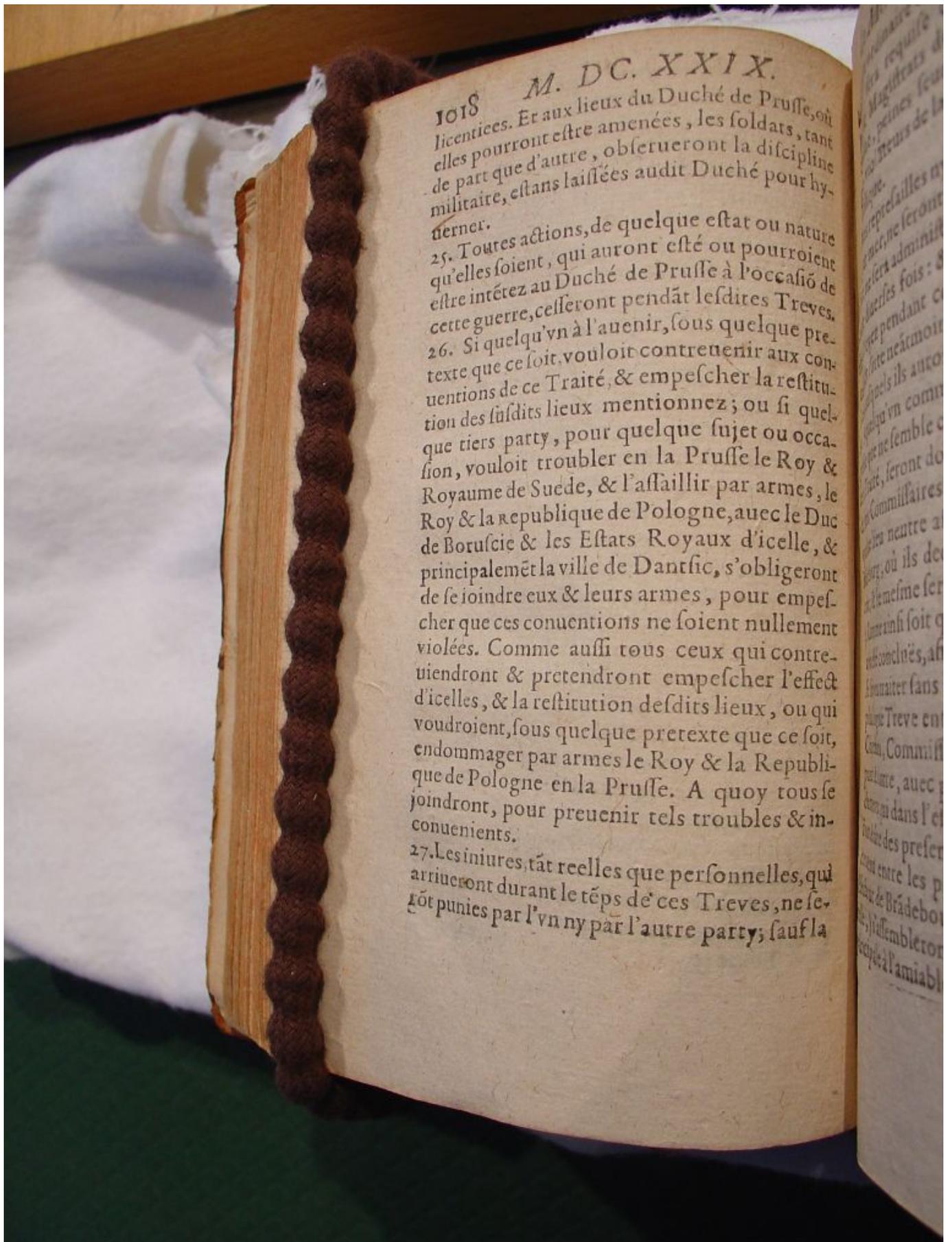
C'est pourquoy ie suis d'auis que l'on de-  
finisse la resolution de leuer des deniers, &  
d'ordonner des tributs, afin que nous ayons  
vne bonne provision d'argent pour le  
fait de la guerre, si elle arriue qu'elle soit en-  
treprise pour nostre bien & conforme à la  
condition des temps, laquelle aussi, (quoy  
que toute l'Europe soit troublee par les ar-  
mees, & que la foy des Princes soit dou-  
teuse,) semble estre pleine de perils, neant-  
moins nous esperans que par la confiance  
que nous auons en Dieu, & nostre con-  
science droicte & sincere, toute sorte de  
seuereté suiura ceux qui auront bien fait.  
C'est pourquoy ny les fureurs d'Espagne, ny

TTTT iij

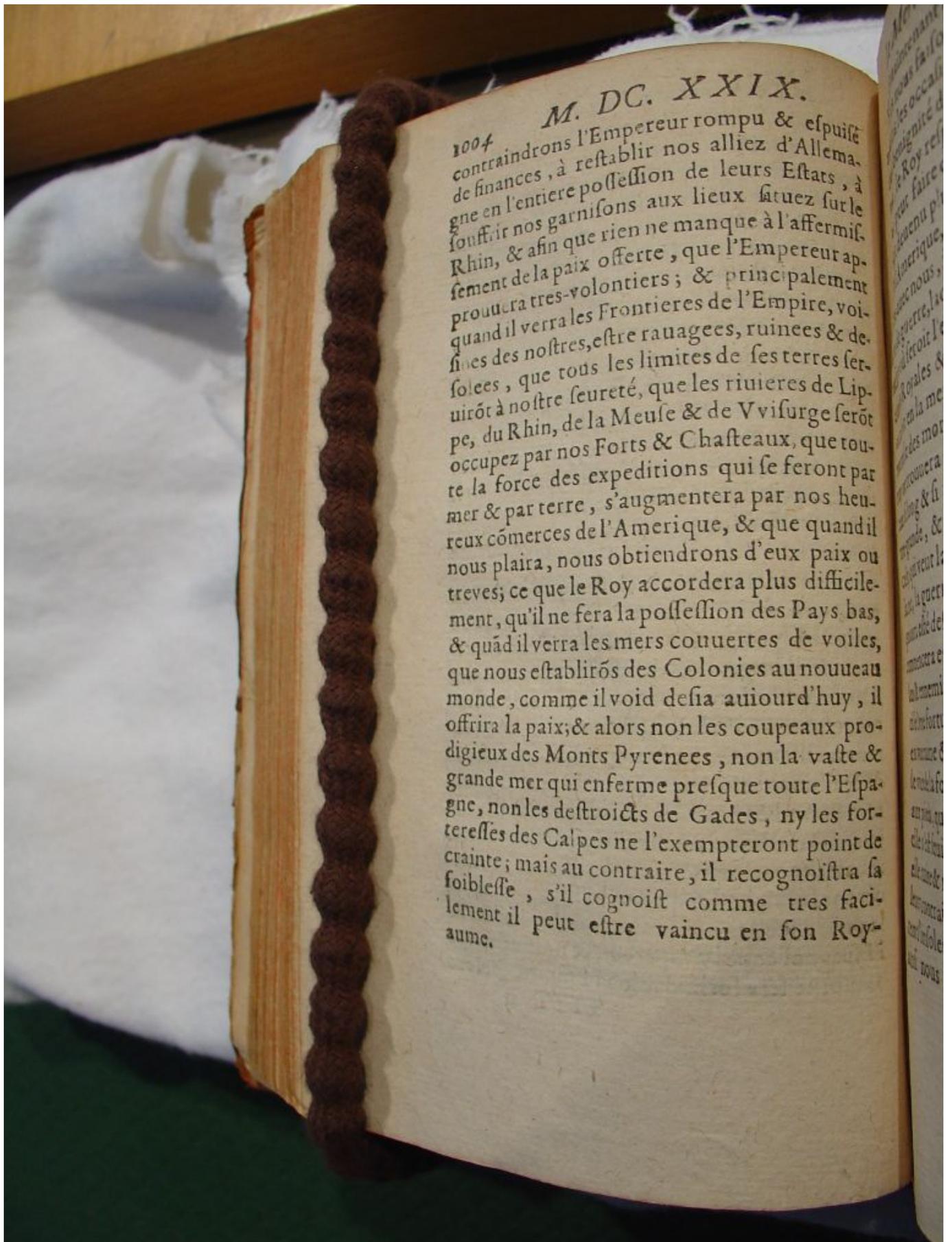
1629\_1034\_1000.jpg



1629\_1052\_1018.jpg



1629\_1038\_1004.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**